

**Variopartner SICAV**

*Société d'investissement à capital variable organisée sous la forme d'une société anonyme*

49, Avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Grand Duchy of Luxembourg

R.C.S. Luxembourg: B87256

---

Luxembourg, le 15 mai 2026

**NOTIFICATION AUX INVESTISSEURS****DE****VARIOPARTNER SICAV – TARENO GLOBAL WATER SOLUTIONS FUND**

Cher Investisseur,

Par la présente, vous êtes informé que le conseil d'administration de Variopartner SICAV, société d'investissement à capital variable (société d'investissement à capital variable – « SICAV ») régie et constituée conformément aux dispositions de la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la « Loi de 2010 »), ayant son siège social au 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (« RCS ») sous le numéro B87256 (le « Fonds absorbé »), agissant pour le compte de son compartiment Variopartner SICAV – Tareno Global Water Solutions Fund (le « Compartiment absorbé »), a l'intention de fusionner le Compartiment absorbé avec le compartiment TIS Sicav – Tareno Global Water Solutions Fund (le « Compartiment absorbant ») (la « Fusion »).

Le Compartiment absorbant est un compartiment de TIS Sicav, SICAV régie et constituée conformément aux dispositions de la partie I de la Loi de 2010, ayant son siège social au 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B307602 (le « Fonds absorbant »).

Le conseil d'administration du Fonds absorbé et le conseil d'administration du Fonds absorbant sont ci-après désignés ensemble les « Conseils d'administration », le Fonds absorbé et le Fonds absorbant ensemble les « Fonds » et le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant ensemble les « Compartiments ».

La Fusion a été approuvée par l'autorité de surveillance luxembourgeoise, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »).

La présente notification a pour objet de vous informer des raisons de la Fusion et de son impact sur vous, conformément à l'article 72 de la Loi de 2010.

## **1. JUSTIFICATION DE LA FUSION**

La justification de la Fusion repose sur le fait qu'à l'issue d'un examen de ses activités de gestion de fonds, Tareno AG, le gestionnaire d'investissement du Compartiment absorbé, a identifié TIS Sicav comme une entité appropriée pour accueillir le Compartiment absorbé.

La Fusion devrait être bénéfique pour les actionnaires du Compartiment absorbé, dans la mesure où elle devrait permettre une amélioration de l'efficacité d'un point de vue opérationnel, des coûts et de la distribution.

En conséquence, le conseil d'administration du Fonds absorbé estime que la Fusion est dans le meilleur intérêt des actionnaires du Compartiment absorbé.

La Fusion est décidée conformément, notamment, à la section 22.5 (« Merger or liquidation of Sub-Fund or share classes ») de la partie principale du prospectus du Fonds absorbé (le « Prospectus du Fonds absorbé ») et à l'article 28 des statuts du Fonds absorbé (les « Statuts du Fonds absorbé »).

## **2. DATE D'EFFET ET IMPACT DE LA FUSION SUR LES INVESTISSEURS**

Les Conseils d'administration entendent fixer la date d'effet de la Fusion au 25 juin 2026 (la « Date d'Effet »).

Les Conseils d'administration entendent procéder à la Fusion au sens de l'article 1(20) a) de la Loi de 2010. À la Date d'Effet, le Compartiment absorbé transférera l'ensemble de ses actifs et passifs (le cas échéant) au Compartiment absorbant.

En contrepartie de leurs actions du Compartiment absorbé, les actionnaires du Compartiment absorbé recevront des actions de la classe correspondante du Compartiment absorbant, tel que décrit plus en détail à la section 3 ci-dessous. Sous réserve de la section 3 ci-dessous, les actionnaires du Compartiment absorbé qui n'auront pas exercé leur droit au rachat deviendront actionnaires du Compartiment absorbant à compter de la Date d'Effet.

À la Date d'Effet, les actionnaires du Compartiment absorbé devenant actionnaires du Compartiment absorbant seront liés par les termes et conditions des statuts du Fonds absorbant et du prospectus du Fonds absorbant et, en particulier, par la section spécifique du Compartiment absorbant décrivant les caractéristiques du Compartiment absorbant.

Les deux Compartiments ont été créés pour une durée illimitée. Le Compartiment absorbant est actuellement un « compartiment non lancé » au sens du point 1.1 de la circulaire CSSF 12/540 du

9 juillet 2012 (c'est-à-dire qu'un compartiment est considéré comme non lancé depuis son agrément par la CSSF si cet agrément n'a pas été suivi sans délai d'une émission de parts). Il n'existe donc actuellement aucun actionnaire dans le Compartiment absorbant.

Le Compartiment absorbant sera lancé à la Date d'Effet.

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques et différences entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant :

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
<b>Devise de référence</b>	EUR	EUR
<b>Objectif d'investissement durable</b>	<p>La Communication Précontractuelle du Compartiment absorbé et la Communication Précontractuelle du Compartiment absorbant ne diffèrent pas de manière significative l'une de l'autre.</p> <p>Les deux compartiments :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuivent un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du SFDR ;</li> <li>- ont un engagement d'investissement minimal de 80 % de l'actif net en investissements durables.</li> </ul> <p>Des informations plus détaillées figurent dans les Communications Précontractuelles respectives, qui doivent être lues attentivement.</p>	
<b>Objectif d'investissement, stratégie d'investissement et politique d'investissement</b>	<p>Les objectifs d'investissement du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant sont substantiellement identiques.</p> <p>Les stratégies d'investissement et restrictions du Compartiment absorbant et du Compartiment absorbé sont substantiellement identiques. Les objectifs d'investissement et la stratégie d'investissement demeureront inchangés.</p> <p>La politique d'investissement décrite dans le prospectus de vente est conforme aux exigences structurelles et procédurales de la société de gestion du Compartiment absorbant. Les ajustements apportés ne concernent que la description de la politique d'investissement et n'entraînent aucun changement substantiel ou opérationnel de la politique d'investissement effective. Il n'y aura pas de rééquilibrage du portefeuille du Compartiment absorbé avant la Date d'Effet.</p> <p>Les termes définis utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est attribuée dans les prospectus pertinents du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant, respectivement.</p>	

<b>Objectif d'investissement</b>	<p>Ce compartiment vise à réaliser une croissance du capital et à contribuer à une utilisation plus efficiente et durable de l'eau en investissant dans des titres émis par des sociétés actives dans le secteur de l'eau offrant des produits, services ou solutions contribuant positivement à l'Objectif de Développement Durable n° 6 des Nations Unies – Eau propre et assainissement.</p>	<p>Ce compartiment vise l'appréciation du capital et contribue à une utilisation plus efficiente et durable de l'eau. À cette fin, il vise à investir dans des titres de sociétés actives dans le secteur de l'eau offrant des produits, services ou solutions contribuant positivement à l'Objectif de Développement Durable n° 6 des Nations Unies – Eau propre et assainissement.</p>
<b>Politique d'investissement</b>	<p>Afin d'atteindre l'objectif d'investissement et dans le respect du principe de diversification des risques, plus des trois quarts de l'actif total du compartiment sont investis directement en certificats de participation (actions, parts de sociétés) d'émetteurs du monde entier actifs dans le secteur de l'eau. En outre, moins d'un quart de l'actif total peut être investi (i) en obligations convertibles et obligations assorties de bons de souscription libellées dans une devise librement convertible et (ii) directement ou indirectement en titres assimilables à des actions de sociétés actives ou non dans le secteur de l'eau et (iii) directement ou indirectement en certificats de participation de sociétés non actives dans le secteur de l'eau. L'allocation à des investissements dans d'autres OPCVM/OPC au sens de la section 9.1(e) de la Partie Générale ne peut excéder 10 % de l'actif total. Les liquidités sont détenues en EUR ou dans d'autres devises librement convertibles.</p> <p>Sans restreindre la notion de « secteur de l'eau », les sociétés du secteur de l'eau incluent notamment celles actives dans la recherche, le développement, l'extraction, la préparation, la purification et le retraitement, l'acheminement, le transport, le stockage, la distribution, l'embouteillage, la mesure, la culture, l'analyse, le marketing et la vente d'eau, ainsi que celles qui soutiennent ces sociétés par des services spécifiques (assurance qualité ou entretien) au moyen d'investissements, de produits et de technologies, ainsi que les sociétés dont l'activité principale consiste à participer à ou</p>	<p>Sans limiter la notion de « secteur de l'eau », celui-ci comprend en particulier les sociétés actives directement dans la recherche, le développement, l'extraction, le traitement, la purification et le recyclage, le transport, le stockage, la distribution, l'embouteillage, la mesure, la gestion, l'analyse, le marketing et la distribution de l'eau, ou celles qui soutiennent ces sociétés par des services spécifiques (assurance qualité ou maintenance), au moyen d'équipements, de produits et de technologies, ainsi que les sociétés dont l'activité principale consiste à participer à ou financer de telles sociétés.</p> <p>Par un filtrage systématique de l'univers investissable, le Gestionnaire d'investissement s'efforce d'identifier des sociétés considérées comme présentant des opportunités de croissance accrues sur la base de leurs données fondamentales, dynamiques et de durabilité.</p> <p>Le compartiment ne réplique pas un indice de valeurs mobilières et la gestion ne suit pas de benchmark défini ; l'équipe de gestion sélectionne activement les actifs à sa discrétion, conformément à la politique d'investissement.</p> <p>Il s'agit d'un produit financier</p>

	<p>financer de telles sociétés.</p> <p>Par un filtrage systématique de l'univers investissable, le Gestionnaire d'investissement cherche à identifier des sociétés auxquelles sont attribuées des opportunités de croissance accrues sur la base de leurs données fondamentales, de momentum et de durabilité.</p> <p>Dans la limite d'un quart, les limites ci-dessus doivent être respectées pour les investissements indirects via dérivés ou via d'autres OPCVM/OPC sur une base transparente. Les titres de créance à court terme ou dépôts bancaires couvrant des obligations résultant de dérivés sur actions/titres assimilables à des actions sont inclus dans le calcul de la restriction d'un quart.</p> <p>Les titres à court terme et les avoirs en banque incluent (i) des obligations (hors convertibles et obligations liées à des warrants) et titres similaires d'émetteurs du monde entier ayant une durée résiduelle maximale de douze mois, (ii) des instruments du marché monétaire et (iii) des dépôts à vue et à terme d'une durée maximale de douze mois.</p> <p>Le compartiment peut également détenir jusqu'à 20 % de son actif net en liquidités accessoires (espèces).</p> <p>Le compartiment peut, à des fins de couverture (y compris de change) et de gestion efficace du portefeuille, recourir à des instruments financiers dérivés tels que futures, forwards, options et warrants, susceptibles, dans certaines circonstances, d'entraîner un effet de levier correspondant.</p> <p>Le compartiment ne réalise aucune opération de prêt de titres.</p>	<p>poursuivant une stratégie d'investissement durable et conforme à l'article 9(2) du règlement (UE) 2019/2088 (SFDR).</p> <p>À ce titre, le produit financier apporte une contribution positive aux Objectifs de Développement Durable (« ODD ») des Nations Unies.</p> <p>Information au titre du règlement (UE) 2020/852 (Règlement Taxonomie) : à ce jour, 0 % des investissements répondent aux critères de la taxonomie de l'UE. Les investissements dans des solutions de transition durables ou contribuant à des ODD à vocation sociale sont privilégiés. La conformité aux critères de l'UE relatifs aux activités économiques durables est évaluée au moyen de données provenant d'un fournisseur réputé.</p> <p>Le principe DNSH ne s'applique qu'aux investissements sous-jacents prenant en compte les critères de la taxonomie.</p> <p>Les investissements sous-jacents au reste de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de la taxonomie.</p> <p>La stratégie d'investissement ne prend pas en compte les PAI au sens de l'article 7(1)(a) du SFDR. Toutefois, les PAI seront utilisés dans le cadre du DNSH afin de veiller à ce que tout investissement durable ne cause pas de préjudice important.</p> <p>Pour plus d'informations sur les informations légales requises au titre du SFDR, veuillez vous référer à l'Annexe III du règlement délégué SFDR figurant dans le Prospectus.</p>
--	--	--

		<p>Dans le cadre du périmètre d'investissement admissible décrit dans la section « Principes et restrictions généraux d'investissement » du Prospectus, le compartiment se limite comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus de 75 % de l'actif net peut être investi directement en actions d'émetteurs du monde entier actifs dans le secteur de l'eau.</li> <li>• Moins de 25 % de l'actif net peut être investi directement en actions qui ne sont pas actives dans le secteur de l'eau.</li> <li>• Moins de 25 % de l'actif net peut être investi en titres portant intérêt émis par des sociétés actives dans le secteur de l'eau et par des sociétés non actives dans le secteur de l'eau. <ul style="list-style-type: none"> <li>o La gestion active de titres portant intérêt non notés (sans notation externe/indépendante) est exclue.</li> <li>o La gestion active de titres portant intérêt à haut rendement (« high yield ») est exclue.</li> <li>o La gestion active de titres en situation de détresse (« distressed ») et de titres notés CCC ou inférieur est exclue. La proportion de tels titres ne peut excéder 10 % de l'actif net.</li> <li>o L'investissement en obligations contingentes convertibles (« CoCos ») est exclu.</li> <li>o L'investissement en obligations catastrophe (« CAT bonds ») est exclu.</li> </ul> </li> </ul> <p>La Société de Gestion et/ou le gestionnaire de portefeuille mandaté a mis en place des mesures appropriées afin de surveiller toute dégradation de notation. Si une dégradation ou l'identification d'un retard de paiement/d'un défaut conduit au dépassement des limites ci-dessus, l'objectif principal sera de normaliser la situation/adhérer aux limites, en tenant compte des intérêts des investisseurs. Si aucune notation d'émission n'est</p>
--	--	--

		<p>disponible, la notation de l'émetteur peut être prise en compte. Seules les notations des principales agences sont considérées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jusqu'à 10 % de l'actif net peut être investi dans des fonds cibles.</li> <li>• Moins de 25 % de l'actif net peut être investi en instruments du marché monétaire, dépôts, dépôts à vue et liquidités.</li> </ul> <p>Un maximum de 20 % de l'actif net peut être investi en liquidités ; ce seuil ne peut être dépassé que temporairement dans des conditions de marché exceptionnellement défavorables, si justifié au regard des intérêts des investisseurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les investissements en titres adossés à des actifs (« ABS ») sont exclus.</li> </ul> <p>Les ABS comprennent notamment mortgage-backed securities (MBS), asset-backed commercial papers (ABCPs), collateralised loan obligations (CLO), residential mortgage-backed securities (RMBS), commercial mortgage-backed securities (CMBS), collateralised debt obligations (CDO), collateralised bond obligations (CBO) et collateralised mortgage obligations (CMO)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jusqu'à 30 % de l'actif net du compartiment/de l'actif net du fonds peut être investi en titres d'émetteurs de pays émergents et en développement.</li> </ul> <p>Les émetteurs peuvent être domiciliés dans n'importe quel pays du monde, y compris des pays de marchés émergents. Les investissements dans des titres cotés en Chine continentale, en Russie, en Iran, en Irak, au Turkménistan, en Ouzbékistan, au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Tadjikistan, en Afghanistan, au Pakistan, en Mongolie, en Corée du Nord, au Bhoutan, au Bangladesh ainsi que dans tous les pays africains à</p>
--	--	---

		<p>l'exception de l'Afrique du Sud sont exclus.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les investissements en dérivés ne sont autorisés qu'à des fins de couverture et de gestion de la liquidité.</li> <li>• Les investissements en certificats sont exclus.</li> </ul> <p>La traduction anglaise du Prospectus de TIS Sicav (le Prospectus) est fournie pour votre information seulement. Veuillez noter que seule la version allemande du Prospectus fait foi juridiquement.</p> <p>Bien que cette traduction ait été réalisée avec soin, la Société de Gestion ne saurait être tenue responsable de l'exactitude de la traduction.</p> <p>La version juridiquement contraignante du Prospectus en langue allemande est disponible sur <a href="http://www.axxion.lu">www.axxion.lu</a>.</p>																																																																																																																
<p><b>Frais</b></p>	<p>Frais de Gestion : Les frais de gestion maximaux et effectifs sont détaillés ci-dessous :</p> <table border="1" data-bbox="495 1226 1024 1698"> <thead> <tr> <th>Classe d'actions</th> <th>Devise</th> <th>Commission de gestion max. p.a.</th> <th>Commission de gestion effective p.a.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>A DIS</td><td>EUR</td><td>1,650 %</td><td>1,650 %</td></tr> <tr><td>A H DIS</td><td>CHF</td><td>1,650 %</td><td>1,650 %</td></tr> <tr><td>I</td><td>EUR</td><td>0,825 %</td><td>0,825 %</td></tr> <tr><td>I</td><td>USD</td><td>0,825 %</td><td>0,825 %</td></tr> <tr><td>I Impact</td><td>CHF</td><td>0,900 %</td><td>0,900 %</td></tr> <tr><td>I Impact</td><td>USD</td><td>0,900 %</td><td>0,900 %</td></tr> <tr><td>N</td><td>EUR</td><td>1,000 %</td><td>0,825 %</td></tr> <tr><td>R1</td><td>EUR</td><td>1,800 %</td><td>1,800 %</td></tr> <tr><td>R1 H</td><td>CHF</td><td>1,800 %</td><td>1,800 %</td></tr> <tr><td>R1 H</td><td>USD</td><td>1,800 %</td><td>1,800 %</td></tr> <tr><td>W</td><td>EUR</td><td>1,000 %</td><td>1,000 %</td></tr> <tr><td>W H</td><td>CHF</td><td>1,000 %</td><td>1,000 %</td></tr> <tr><td>W H</td><td>USD</td><td>1,000 %</td><td>1,000 %</td></tr> </tbody> </table> <p><b>Commission de service</b> (Compartiment absorbé) : couvre les coûts liés à l'administration centrale, à la société de</p>	Classe d'actions	Devise	Commission de gestion max. p.a.	Commission de gestion effective p.a.	A DIS	EUR	1,650 %	1,650 %	A H DIS	CHF	1,650 %	1,650 %	I	EUR	0,825 %	0,825 %	I	USD	0,825 %	0,825 %	I Impact	CHF	0,900 %	0,900 %	I Impact	USD	0,900 %	0,900 %	N	EUR	1,000 %	0,825 %	R1	EUR	1,800 %	1,800 %	R1 H	CHF	1,800 %	1,800 %	R1 H	USD	1,800 %	1,800 %	W	EUR	1,000 %	1,000 %	W H	CHF	1,000 %	1,000 %	W H	USD	1,000 %	1,000 %	<p>Frais de Gestion : Les frais de gestion maximaux et effectifs sont détaillés ci-dessous :</p> <table border="1" data-bbox="1079 1230 1528 1743"> <thead> <tr> <th>Classe d'actions</th> <th>Devise</th> <th>Commission de gestion max. p.a.</th> <th>Commission de gestion effective p.a.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>A DIS</td><td>EUR</td><td>1,650 %</td><td>1,650 %</td></tr> <tr><td>A H DIS</td><td>CHF</td><td>1,650 %</td><td>1,650 %</td></tr> <tr><td>I</td><td>EUR</td><td>0,825 %</td><td>0,825 %</td></tr> <tr><td>I</td><td>USD</td><td>0,825 %</td><td>0,825 %</td></tr> <tr><td>I Impact</td><td>CHF</td><td>0,900 %</td><td>0,900 %</td></tr> <tr><td>I Impact</td><td>USD</td><td>0,900 %</td><td>0,900 %</td></tr> <tr><td>N</td><td>EUR</td><td>1,000 %</td><td>0,825 %</td></tr> <tr><td>R1</td><td>EUR</td><td>1,800 %</td><td>1,800 %</td></tr> <tr><td>R1 H</td><td>CHF</td><td>1,800 %</td><td>1,800 %</td></tr> <tr><td>R1 H</td><td>USD</td><td>1,800 %</td><td>1,800 %</td></tr> <tr><td>W</td><td>EUR</td><td>1,000 %</td><td>1,000 %</td></tr> <tr><td>W H</td><td>CHF</td><td>1,000 %</td><td>1,000 %</td></tr> <tr><td>W H</td><td>USD</td><td>1,000 %</td><td>1,000 %</td></tr> </tbody> </table> <p>À titre de rémunération pour les coûts liés au service continu des investisseurs, la Société de Gestion</p>	Classe d'actions	Devise	Commission de gestion max. p.a.	Commission de gestion effective p.a.	A DIS	EUR	1,650 %	1,650 %	A H DIS	CHF	1,650 %	1,650 %	I	EUR	0,825 %	0,825 %	I	USD	0,825 %	0,825 %	I Impact	CHF	0,900 %	0,900 %	I Impact	USD	0,900 %	0,900 %	N	EUR	1,000 %	0,825 %	R1	EUR	1,800 %	1,800 %	R1 H	CHF	1,800 %	1,800 %	R1 H	USD	1,800 %	1,800 %	W	EUR	1,000 %	1,000 %	W H	CHF	1,000 %	1,000 %	W H	USD	1,000 %	1,000 %
Classe d'actions	Devise	Commission de gestion max. p.a.	Commission de gestion effective p.a.																																																																																																															
A DIS	EUR	1,650 %	1,650 %																																																																																																															
A H DIS	CHF	1,650 %	1,650 %																																																																																																															
I	EUR	0,825 %	0,825 %																																																																																																															
I	USD	0,825 %	0,825 %																																																																																																															
I Impact	CHF	0,900 %	0,900 %																																																																																																															
I Impact	USD	0,900 %	0,900 %																																																																																																															
N	EUR	1,000 %	0,825 %																																																																																																															
R1	EUR	1,800 %	1,800 %																																																																																																															
R1 H	CHF	1,800 %	1,800 %																																																																																																															
R1 H	USD	1,800 %	1,800 %																																																																																																															
W	EUR	1,000 %	1,000 %																																																																																																															
W H	CHF	1,000 %	1,000 %																																																																																																															
W H	USD	1,000 %	1,000 %																																																																																																															
Classe d'actions	Devise	Commission de gestion max. p.a.	Commission de gestion effective p.a.																																																																																																															
A DIS	EUR	1,650 %	1,650 %																																																																																																															
A H DIS	CHF	1,650 %	1,650 %																																																																																																															
I	EUR	0,825 %	0,825 %																																																																																																															
I	USD	0,825 %	0,825 %																																																																																																															
I Impact	CHF	0,900 %	0,900 %																																																																																																															
I Impact	USD	0,900 %	0,900 %																																																																																																															
N	EUR	1,000 %	0,825 %																																																																																																															
R1	EUR	1,800 %	1,800 %																																																																																																															
R1 H	CHF	1,800 %	1,800 %																																																																																																															
R1 H	USD	1,800 %	1,800 %																																																																																																															
W	EUR	1,000 %	1,000 %																																																																																																															
W H	CHF	1,000 %	1,000 %																																																																																																															
W H	USD	1,000 %	1,000 %																																																																																																															

	<p>gestion, au dépositaire et à la fonction support du Compartiment absorbé ; maximum 0,6 % p.a., calculée sur la base de la moyenne des valeurs nettes d'inventaire journalières du Fonds absorbé au cours du mois concerné.</p> <p><b>D'autres frais et dépenses</b> peuvent être imputés au Compartiment absorbé conformément à la section 20.5 « Additional fees and costs » de la Partie Générale du prospectus du Fonds.</p> <p>En outre, des commissions peuvent être prélevées lors de l'émission, du rachat et de la conversion d'actions.</p> <p><b>Commission d'émission</b> : jusqu'à 3 % du prix d'émission / de la valeur nette d'inventaire par action, avec un minimum de 100 EUR, peut être prélevé lors des souscriptions.</p> <p><b>Commission de rachat</b> : aucune commission de rachat n'est facturée à l'investisseur.</p> <p><b>Commission de conversion</b> : afin de couvrir les coûts de conversion, une commission de traitement pouvant atteindre 100 EUR ou, si elle est supérieure à 100 EUR, jusqu'à 1,5 % du nombre d'actions à allouer de la nouvelle classe multiplié par la valeur nette d'inventaire applicable par action de la nouvelle classe, peut être facturée aux investisseurs.</p> <p><b>Aucun montant minimum de souscription initiale ou de détention n'est applicable.</b></p>	<p>est en droit de percevoir, à partir des actifs du Compartiment, une commission de service / des frais administratifs pouvant aller jusqu'à 0,60 % par an des actifs du Compartiment. Cette commission est calculée à chaque jour d'évaluation sur la base des actifs applicables du Compartiment et est payable mensuellement à terme échu.</p> <p>Ces frais sont soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), le cas échéant.</p> <p>La commission du Dépositaire est payée à partir de la commission de service susmentionnée et n'est pas facturée séparément aux actifs du Compartiment.</p> <p>En outre, des commissions peuvent être perçues lors de l'émission, du rachat et de la conversion des parts.</p> <p><b>Commission d'émission</b> : Jusqu'à 3 % du prix d'émission / de la valeur nette d'inventaire par part.</p> <p><b>Commission de rachat</b> : Aucune commission de rachat n'est facturée à l'investisseur.</p> <p><b>Commission de conversion</b> : Une commission de conversion pouvant aller jusqu'à 1,5 % de la valeur nette d'inventaire par part.</p> <p><b>Montant minimum de souscription initiale</b> : Classe I EUR : 1 000 000 EUR ; Classe I USD : 1 000 000 USD ; Classe I Impact USD : 1 000 000 USD ; Classe I Impact CHF : 1 000 000 CHF.</p>
--	--	--

	<p>Tareno AG peut mandater un prestataire externe pour fournir un support opérationnel (p. ex. fonctions de middle-office). Les frais correspondants sont facturés séparément au Fonds et peuvent atteindre au maximum 0,2 % p.a. pour l'ensemble des classes d'actions au titre des fonctions de middle-office.</p>	<p>Tareno AG peut mandater un prestataire externe pour fournir un support opérationnel (p. ex. fonctions de middle-office). Les frais correspondants sont facturés séparément au Fonds et peuvent atteindre au maximum 0,2 % p.a. pour l'ensemble des classes d'actions au titre des fonctions de middle-office.</p>																																																								
<b>Commission de performance</b>	Non applicable	Non applicable																																																								
<b>Coûts courants</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Classe d'actions et devise</th> <th>Derniers coûts courants (p.a.)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A DIS EUR</td> <td>1,99 %</td> </tr> <tr> <td>A H DIS CHF</td> <td>2,02 %</td> </tr> <tr> <td>I EUR</td> <td>1,13 %</td> </tr> <tr> <td>I USD</td> <td>1,13 %</td> </tr> <tr> <td>I Impact CHF</td> <td>1,20 %</td> </tr> <tr> <td>I Impact USD</td> <td>1,20 %</td> </tr> <tr> <td>N EUR</td> <td>1,17 %</td> </tr> <tr> <td>R1 EUR</td> <td>2,14 %</td> </tr> <tr> <td>R1 H CHF</td> <td>2,17 %</td> </tr> <tr> <td>R1 H USD</td> <td>2,17 %</td> </tr> <tr> <td>W EUR</td> <td>1,34 %</td> </tr> <tr> <td>W H CHF</td> <td>1,37 %</td> </tr> <tr> <td>W H USD</td> <td>1,37 %</td> </tr> </tbody> </table>	Classe d'actions et devise	Derniers coûts courants (p.a.)	A DIS EUR	1,99 %	A H DIS CHF	2,02 %	I EUR	1,13 %	I USD	1,13 %	I Impact CHF	1,20 %	I Impact USD	1,20 %	N EUR	1,17 %	R1 EUR	2,14 %	R1 H CHF	2,17 %	R1 H USD	2,17 %	W EUR	1,34 %	W H CHF	1,37 %	W H USD	1,37 %	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Classe d'actions et devise</th> <th>Coûts courants estimés (p.a.)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A DIS EUR</td> <td>1,83 %</td> </tr> <tr> <td>A H DIS CHF</td> <td>1,83 %</td> </tr> <tr> <td>I EUR</td> <td>0,97 %</td> </tr> <tr> <td>I USD</td> <td>0,97 %</td> </tr> <tr> <td>I Impact CHF</td> <td>1,04 %</td> </tr> <tr> <td>I Impact USD</td> <td>1,04 %</td> </tr> <tr> <td>N EUR</td> <td>1,18 %</td> </tr> <tr> <td>R1 EUR</td> <td>1,98 %</td> </tr> <tr> <td>R1 H CHF</td> <td>1,98 %</td> </tr> <tr> <td>R1 H USD</td> <td>1,98 %</td> </tr> <tr> <td>W EUR</td> <td>1,18 %</td> </tr> <tr> <td>W H CHF</td> <td>1,18 %</td> </tr> <tr> <td>W H USD</td> <td>1,18 %</td> </tr> </tbody> </table>	Classe d'actions et devise	Coûts courants estimés (p.a.)	A DIS EUR	1,83 %	A H DIS CHF	1,83 %	I EUR	0,97 %	I USD	0,97 %	I Impact CHF	1,04 %	I Impact USD	1,04 %	N EUR	1,18 %	R1 EUR	1,98 %	R1 H CHF	1,98 %	R1 H USD	1,98 %	W EUR	1,18 %	W H CHF	1,18 %	W H USD	1,18 %
Classe d'actions et devise	Derniers coûts courants (p.a.)																																																									
A DIS EUR	1,99 %																																																									
A H DIS CHF	2,02 %																																																									
I EUR	1,13 %																																																									
I USD	1,13 %																																																									
I Impact CHF	1,20 %																																																									
I Impact USD	1,20 %																																																									
N EUR	1,17 %																																																									
R1 EUR	2,14 %																																																									
R1 H CHF	2,17 %																																																									
R1 H USD	2,17 %																																																									
W EUR	1,34 %																																																									
W H CHF	1,37 %																																																									
W H USD	1,37 %																																																									
Classe d'actions et devise	Coûts courants estimés (p.a.)																																																									
A DIS EUR	1,83 %																																																									
A H DIS CHF	1,83 %																																																									
I EUR	0,97 %																																																									
I USD	0,97 %																																																									
I Impact CHF	1,04 %																																																									
I Impact USD	1,04 %																																																									
N EUR	1,18 %																																																									
R1 EUR	1,98 %																																																									
R1 H CHF	1,98 %																																																									
R1 H USD	1,98 %																																																									
W EUR	1,18 %																																																									
W H CHF	1,18 %																																																									
W H USD	1,18 %																																																									
<b>Profil d'investisseur type</b>	<p>Ce compartiment s'adresse à des investisseurs privés et institutionnels souhaitant investir sur un horizon moyen à long terme dans un portefeuille largement diversifié de sociétés internationales du secteur de l'eau respectant des critères ESG, et viser une performance attractive à long terme sur une base de risque ajusté. L'investisseur est à tout moment conscient des risques liés à l'objectif et à la politique d'investissement.</p>	<p>Ce compartiment s'adresse à des investisseurs privés et institutionnels souhaitant investir à moyen et long terme dans un portefeuille largement diversifié de sociétés internationales du secteur de l'eau remplissant des critères ESG et viser une performance attractive à long terme sur une base ajustée du risque. L'investisseur est à tout moment familiarisé avec les risques liés à l'objectif et à la politique d'investissement.</p>																																																								
<b>Indicateur de risque synthétique (SRI)</b>	<p>SRI : 4 L'indicateur de risque suppose que vous conservez le produit pendant 6 ans. Nous avons</p>	<p>SRI : 4</p>																																																								

	<p>classé ce produit au niveau 4 sur 7, ce qui correspond à une classe de risque moyenne. Cela signifie que les pertes potentielles liées aux performances futures se situent à un niveau moyen, et que des conditions de marché défavorables pourraient affecter notre capacité à vous payer.</p>	
<p><b>Profil de risque</b></p>	<p>Il est conseillé aux investisseurs de lire la section 7 « Notice Regarding General Risks » de la Partie Générale et d'en prendre dûment connaissance avant tout investissement dans le Compartiment. Veuillez vous référer aux informations ci-dessous concernant les risques que des investissements dans ces compartiments peuvent comporter :</p> <p>Les investisseurs doivent noter que les investissements dans le Compartiment sont soumis à la volatilité des marchés et qu'il existe un risque de ne pas récupérer le montant initialement investi.</p> <p>Les investissements en actions sont soumis à des fluctuations de prix à tout moment.</p> <p>Les investissements en devises étrangères sont également soumis aux fluctuations des taux de change.</p> <p>Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.</p> <p>Les investissements du Compartiment peuvent être exposés à des Risques de Durabilité.</p> <p>L'intégration des Risques de Durabilité par le Gestionnaire d'investissement dans le processus de décision d'investissement se reflète dans sa politique d'investissement responsable. Des informations complémentaires sur la politique d'investissement durable et sur sa mise en œuvre dans ce Compartiment peuvent être obtenues à l'adresse <a href="https://www.tareno.ch/wp-content/uploads/2022/06/Tareno-Responsible-Investment-Policy_EN.pdf">https://www.tareno.ch/wp-content/uploads/2022/06/Tareno-Responsible-Investment-Policy_EN.pdf</a> et <a href="https://www.tareno-globalwatersolutionsfund.ch/en/sustainability-model/">https://www.tareno-globalwatersolutionsfund.ch/en/sustainability-model/</a>.</p> <p>Les Risques de Durabilité auxquels le Compartiment peut être exposé devraient avoir un impact faible sur la valeur des</p>	<p>Il est conseillé aux investisseurs de lire la section « Wichtige Hinweise zur Anlagepolitik sowie Risikobetrachtung » de la Partie Générale du prospectus : veuillez vous référer aux informations ci-dessous concernant les risques que des investissements dans ces compartiments peuvent comporter :</p> <p>La performance du Fonds est influencée notamment par les facteurs suivants, qui comportent à la fois des opportunités et des risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évolution des marchés actions internationaux</li> <li>- Évolutions spécifiques aux sociétés</li> <li>- Variations des taux de change des devises non-euro par rapport à l'euro</li> <li>- Variations des rendements ou mouvements de prix sur les marchés obligataires</li> <li>- Risques liés aux instruments dérivés</li> <li>- Le Fonds peut, à certains moments, concentrer ses investissements plus ou moins fortement sur certains secteurs, pays ou segments de marché. Cela peut également comporter des opportunités et des risques.</li> </ul>

	<p>investissements du Compartiment à moyen et long terme, compte tenu du caractère atténuant de la politique d'investissement responsable du Gestionnaire d'investissement.</p> <p>Principales limites méthodologiques Lors de l'évaluation de l'éligibilité d'un émetteur sur la base de recherches ESG, il existe une dépendance à l'égard d'informations et de données provenant de fournisseurs tiers de données/recherches ESG ainsi que d'analyses internes, lesquelles peuvent reposer sur certaines hypothèses ou postulats les rendant incomplètes ou inexactes. Il en résulte un risque d'évaluation incorrecte d'un titre ou d'un émetteur. Il existe également un risque que le Gestionnaire d'investissement n'applique pas correctement les critères pertinents de la recherche ESG ou que le Compartiment ait une exposition indirecte à des émetteurs ne répondant pas aux critères applicables.</p>	
<b>Approche de mesure du risque</b>	Approche de l'engagement (Commitment Approach).	Approche de l'engagement (Commitment Approach).
<b>Single Swing Pricing</b>	Non applicable.	Non applicable.
<b>Pays de distribution</b>	<p>AT, CH, DE, FR, GB, LI, LU, ES*</p> <p>* Toutes les activités de commercialisation et de distribution en Espagne pour le Compartiment absorbé ont été définitivement arrêtées à compter du 13 mars 2026. Une notification de déréférencement a été déposée auprès des autorités compétentes après l'achèvement d'une période de 30 jours ouvrables, conformément à la procédure établie par la directive (UE) 2019/1160.</p> <p>Le Compartiment absorbé a été déréférencé et retiré de la liste des fonds distribués au public en Espagne par la Comisión Nacional del Mercado de Valores (la « CNMV »).</p> <p>En conséquence de ce déréférencement, les investisseurs espagnols dans le Compartiment absorbé :</p>	AT, CH, DE, FR, GB, LI, LU

	<p>* ne seront plus en mesure de racheter leurs actions dans le Compartiment sans frais ni déductions ;</p> <p>* n'auront plus accès, s'ils sont identifiés comme investisseurs espagnols, aux prix quotidiens, informations et documents relatifs au Compartiment.</p> <p>Les investisseurs espagnols participant à la Fusion et restant dans le Compartiment absorbant peuvent contacter la société de gestion du Compartiment absorbant afin d'obtenir des informations et documents relatifs au Compartiment absorbant.</p>	
<b>Émission, rachat et conversion d'actions, règlement</b>	<p>Les demandes de souscription dûment reçues un Jour Ouvré (Jour de Souscription) avant 15h45 (heure de Luxembourg) seront réglées au prix d'émission de ce jour calculé un Jour Ouvré après le Jour de Souscription.</p> <p>La disposition ci-dessus s'applique mutatis mutandis aux demandes de rachat et de conversion.</p>	<p>Les demandes de souscription dûment reçues un Jour Ouvré (Jour de Souscription) avant 15h45 (heure de Luxembourg) seront réglées au prix d'émission calculé le même Jour de Souscription.</p> <p>La disposition ci-dessus s'applique mutatis mutandis aux demandes de rachat et de conversion.</p>
<b>Jour d'évaluation</b>	Quotidien, normalement chaque jour bancaire au Luxembourg.	Quotidien, normalement chaque jour bancaire au Luxembourg.
<b>Utilisation d'un benchmark</b>	Le Compartiment est géré activement et n'est pas géré par référence à un benchmark.	Le Compartiment est géré activement et n'est pas géré par référence à un benchmark.
<b>Exercice financier</b>	Du 1er juillet au 30 juin.	Du 1er juillet au 30 juin. Le premier exercice du Compartiment absorbant commence à la Date d'Effet et se termine le 30 juin 2027 ; il constitue un exercice prolongé.
<b>Prestataires de services</b>	<p>Société de gestion : Vontobel Asset Management S.A., 18, rue de Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg</p> <p>Administrateur d'OPC et dépositaire : State Street Bank International GmbH, Brienner Str. 59, 80333 Munich, Allemagne, agissant via sa succursale luxembourgeoise, siège au 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg</p>	<p>Société de gestion : Axxion S.A., 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher</p> <p>Administrateur d'OPC : Navaxx S.A., 17, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher</p>

	<p>Gestionnaire d'investissement : Tareno AG, St. Jakobs-Strasse 18, CH-4052 Bâle, Suisse</p> <p>Réviseur d'entreprises agréé : Ernst &amp; Young, 35E, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg</p> <p>Conseil juridique : ELVINGER HOSS PRUSSEN, société anonyme, 2, Place Winston Churchill, B.P. 425, L-2014 Luxembourg</p>	<p>Dépositaire : Banque de Luxembourg S.A., 14, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg</p> <p>Gestionnaire d'investissement : Tareno AG, St. Jakobs-Strasse 18, CH-4052 Bâle, Suisse</p> <p>Réviseur d'entreprises agréé : PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, Rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg</p> <p>Conseil juridique : n/a</p>
--	--	---

### 3. TRANSFERT DES ACTIFS ET PASSIFS, ÉVALUATION DES ACTIFS ET PASSIFS, ÉCHANGE DES ACTIONS

L'objet de la Fusion est le transfert de l'ensemble des actifs et passifs (le cas échéant) du Compartiment absorbé au Compartiment absorbant en contrepartie de l'émission d'actions de la classe correspondante du Compartiment absorbant aux actionnaires existants du Compartiment absorbé à la Date d'Effet. Le Compartiment absorbé sera dissout sans liquidation à l'issue de la Fusion.

Les frais non amortis du Compartiment absorbé seront transférés en tant que passif au Compartiment absorbant. Tous les revenus courus mais non encore payés au niveau du Compartiment absorbé seront transférés à la Date d'Effet.

Le Compartiment absorbant émettra des actions en contrepartie du transfert des actifs et passifs (le cas échéant) du Compartiment absorbé.

Les actifs et passifs (le cas échéant) du Compartiment absorbé seront évalués au 24 juin 2026 sur la base des cours de clôture au 24 juin 2026, conformément aux statuts et au prospectus de vente du Fonds absorbé.

L'intégralité des actifs du Compartiment absorbé sera apportée au Compartiment absorbant.

En contrepartie, les investisseurs recevront un nombre d'actions du Compartiment absorbant équivalent au nombre d'actions de la classe correspondante du Compartiment absorbé à la Date d'Effet. Le rapport d'échange est donc de 1:1.

Les actions du Compartiment absorbant seront émises à un prix égal à la valeur nette d'inventaire par classe d'actions des actions existantes du Compartiment absorbé au 24 juin 2026. Les investisseurs ne recevront aucun paiement en espèces.

Compartiment absorbé				Compartiment absorbant			
Devise de référence du compartiment : EUR				Devise de référence du compartiment : EUR			
Classe d'actions	Devise	ISIN	Politique de distribution	Classe d'actions	Devise	ISIN	Politique de distribution
A DIS	EUR	LU2001709034	distributive	A DIS	EUR	LU2001709034	distributive
A H DIS	CHF	LU2001709547	distributive	A H DIS	CHF	LU2001709547	distributive
I	EUR	LU2001709976	capitalisante	I	EUR	LU2001709976	capitalisante
I	USD	LU2057889565	capitalisante	I	USD	LU2057889565	capitalisante
I Impact	CHF	LU2579896403	capitalisante	I Impact	CHF	LU2579896403	capitalisante
I Impact	USD	LU2257589056	capitalisante	I Impact	USD	LU2257589056	capitalisante
N	EUR	LU2001710396	capitalisante	N	EUR	LU2001710396	capitalisante
R1	EUR	LU0319773478	capitalisante	R1	EUR	LU0319773478	capitalisante
R1 H	CHF	LU0866520306	capitalisante	R1 H	CHF	LU0866520306	capitalisante
R1 H	USD	LU1143080999	capitalisante	R1 H	USD	LU1143080999	capitalisante
W	EUR	LU0319773635	capitalisante	W	EUR	LU0319773635	capitalisante
W H	CHF	LU0866532574	capitalisante	W H	CHF	LU0866532574	capitalisante
W H	USD	LU1143081534	capitalisante	W H	USD	LU1143081534	capitalisante

Les classes d'actions comportant la mention « H » dans leur dénomination, en lien avec l'abréviation de la devise, couvrent de manière étendue le risque de change. Sauf indication contraire, le Compartiment couvre de manière étendue le risque de change de ces classes d'actions par rapport à la devise de référence du Compartiment.

Les classes d'actions sont normalement émises sous forme de classes de capitalisation. Lorsqu'une classe d'actions est une classe de distribution, sa dénomination comporte la mention « DIS ».

#### 4. DROIT DE RACHAT

Conformément à l'article 73(1) de la Loi de 2010, les investisseurs du Compartiment absorbé qui ne souhaitent pas participer à la Fusion disposent du droit de demander le rachat de leurs actions sans frais supplémentaires.

Les demandes de rachat doivent être soumises au plus tard le 16 juin 2026 à 15h45 (heure de Luxembourg) ; à défaut, les investisseurs participeront à la Fusion.

Conformément aux dispositions du chapitre 8 de la Loi de 2010, les opérations de rachat, de conversion, d'émission et d'échange d'actions dans le Compartiment absorbé seront suspendues ; les ordres de souscription, de conversion et de rachat seront rejetés après le 16 juin 2026 à 15h45 (heure de Luxembourg).

Les investisseurs pourront soumettre à nouveau les ordres rejetés auprès de l'administrateur d'OPC du Fonds absorbant après la Fusion, lorsque les ordres seront à nouveau traités, c'est-à-dire après le 25 juin 2026 à 15h45 (heure de Luxembourg).

## 6. COÛTS DE LA FUSION

Les frais juridiques, de conseil et administratifs encourus dans le cadre de la préparation et de la réalisation de la Fusion ne seront imputés à aucun des compartiments concernés. Ils seront supportés, le cas échéant, par la société de gestion du Compartiment absorbé ou du Compartiment absorbant, selon celui des deux qui a engagé ces frais.

Les autres coûts, y compris les frais d'audit, seront supportés par le Compartiment absorbé.

## 7. IMPÔTS

Le régime fiscal du Compartiment absorbant devrait, en principe, être identique à celui du Compartiment absorbé. À titre de clarification, les actionnaires du Compartiment absorbé doivent toutefois être informés qu'il n'existe aucune garantie que la Fusion n'aura pas d'incidence sur les régimes fiscaux qui leur sont applicables et que le traitement fiscal des investisseurs du Compartiment absorbé peut, selon leur situation individuelle, être sensiblement affecté par la Fusion.

**Les investisseurs potentiels du Compartiment absorbant sont invités à consulter leurs propres conseillers fiscaux quant aux conséquences fiscales applicables à la détention d'actions, compte tenu de leur situation particulière.**

## 8. DOCUMENTS ET INFORMATIONS RELATIFS À LA FUSION, DOCUMENT D'INFORMATION CLÉ (KID PRIIPs)

Les termes commençant par une majuscule utilisés dans la présente notification, mais non définis spécifiquement, ont la signification qui leur est attribuée dans les prospectus de vente des Fonds.

Les documents suivants sont disponibles sur demande et gratuitement pour les actionnaires du Compartiment absorbé, ainsi qu'au siège social du Fonds absorbé :

- le rapport du réviseur d'entreprises du Fonds absorbé confirmant les critères adoptés pour l'évaluation des actifs et passifs (le cas échéant) du Compartiment absorbé au 24 juin 2026. Étant donné que le rapport d'échange est de 1:1, sa vérification et sa confirmation par le réviseur d'entreprises agréé ne sont pas requises ;
- les attestations du dépositaire de chacun du Fonds absorbé et du Fonds absorbant confirmant la conformité (i) de l'identification du type de Fusion, (ii) de la Date d'Effet, et (iii) des règles applicables au transfert des actifs et au rapport d'échange, avec les dispositions de la Loi de 2010 ainsi qu'avec les statuts respectifs du Fonds absorbé et du Fonds absorbant ;
- les conditions communes de la Fusion ; et

- le dernier prospectus du Fonds absorbant visé par la CSSF.

Il est fortement recommandé aux actionnaires du Compartiment absorbé de lire attentivement le document d'information clé (KID PRIIPs) relatif à la classe d'actions dans laquelle ils investiront dans le Compartiment absorbant du fait de leur participation à la Fusion. Les KID PRIIPs des classes concernées du Compartiment absorbant sont disponibles sur [www.axxion.lu](http://www.axxion.lu).

**Les investisseurs sont invités à consulter leurs propres conseillers financiers, juridiques et/ou fiscaux pour toute question relative à la Fusion.**

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Le Conseil d'administration de Variopartner SICAV**